

Le Paiement du loyer Trésor Public, Habitat 25, mais qui fait quoi ?





Vous avez pu constater que depuis janvier 2007 le recouvrement de vos loyers est assuré par les agents du *Trésor Public*, service nouvellement basé au siège d'Habitat 25.

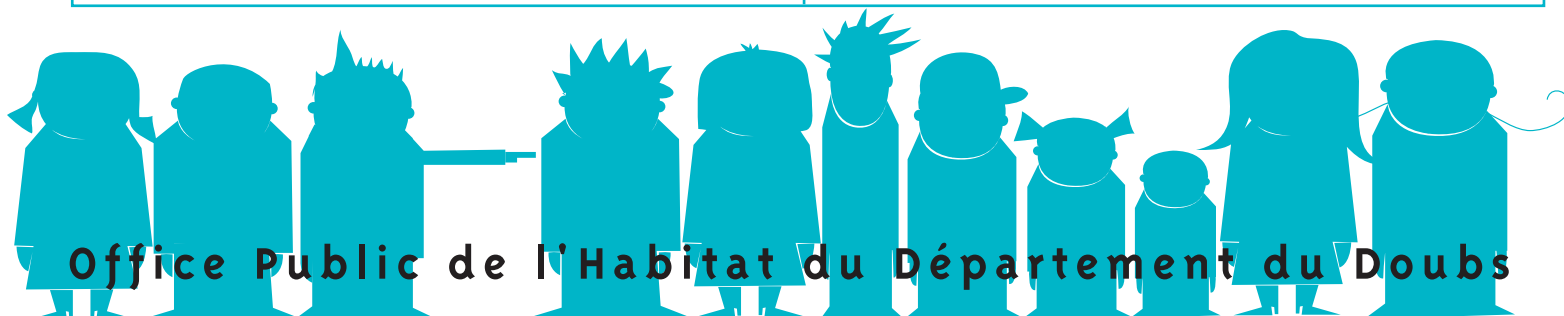
Le *Service de Prévention des Impayés*, récemment créé, intervient également dans ce domaine. Mais alors, qui fait quoi? Ce numéro de Liaison vous apporte quelques précisions.

LE PAIEMENT DU LOYER

Les agents du *Trésor Public* sont chargés de l'encaissement de votre loyer, payable avant le 10 de chaque mois par différents moyens de paiements: chèque, espèces, virement, prélèvement automatique, à l'adresse suivante: "*Trésor Public 5 rue Loucheur - 25041 BESANÇON Cedex*".

QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

<p><i>Trésor Public</i></p> 	<p>Service Prévention des Impayés d'HABITAT 25</p> 
<p>À CHAQUE SITUATION, UNE SOLUTION :</p>	
<p>En cas de difficulté de paiement, contactez la Trésorerie le plus tôt possible.</p> <p>Votre interlocuteur, lors d'un entretien, par téléphone ou par courrier et après examen attentif de votre situation, pourra vous proposer des délais afin de résorber votre retard de loyer.</p>	<p>Vous pouvez aussi dans le cadre de rendez-vous avec Habitat 25, à votre domicile ou par téléphone, bénéficier d'un contact qui vous proposera de faire le point sur votre situation, de trouver et mettre en place des solutions. Cet agent pourra vous diriger vers un travailleur social afin de rétablir vos droits sociaux et/ou solliciter les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre.</p>



Vos contacts :

	Secteur Montbéliard et sa communauté d'agglomération Maïche Charquemont Damprichard	Secteur Besançon (hors Planoise et St Ferjeux) Haut-Doubs Vallée de la Loue	Secteur Communauté d'agglomération de Besançon (hors Besançon) St-Vit Baume les Dames Rougemont	Secteur Planoise et St Ferjeux
TRÉSOR PUBLIC Siège Habitat 25 5 rue Louis Loucheur 25041 BESANÇON	M ^{elle} EL GHANAMI 03.81.82.77.54	M ^{elle} BOUBEKER 03.81.82.77.52. et M ^{me} PUGET 03.81.82.77.51.		M ^{elle} BOUBEKER 03.81.82.77.52.
Service Prévention des Impayés HABITAT 25	M. BOURDOIS-RISSE Agence de Montbéliard 6 bis rue du Petit Chênois 25200 MONTBELIARD 03.81.90.71.08.	M ^{me} LABRIET Siège Habitat 25 03.81.82.76.54.	M ^{elle} BRAHMI Siège Habitat 25 03.81.82.76.53.	M ^{elle} MOUGIN Antenne de Planoise (matin) 03.81.82.78.06. Siège Habitat 25 (après-midi) 03.81.82.77.49

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE RESPECTE PAS MES ENGAGEMENTS ?

Si le loyer n'est toujours pas réglé, malgré les solutions amiables proposées, les deux services peuvent engager, chacun de leur côté, des poursuites contentieuses qui peuvent aller jusqu'à mettre fin au contrat de location. Mais il convient absolument d'éviter ce type de situation extrême et de prendre les devants en nous contactant.

NOTRE CONSEIL

Chacun d'entre vous peut, à un moment ou un autre de sa vie, traverser des moments difficiles et se trouver confronté à des difficultés financières.

Si vous vous trouvez malheureusement dans ce cas, ne vous laissez pas submerger. Réagissez vite afin d'éviter de vous retrouver dans une situation d'endettement que vous ne pourrez plus gérer. N'hésitez pas à nous solliciter. Chaque cas sera analysé avec la plus grande attention et des solutions vous seront proposées.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE...

Préférez le prélèvement automatique pour payer votre loyer. C'est simple, pratique et gratuit. Il est désormais possible de choisir la date de prélèvement. Nous vous proposons trois échéances : le 3, le 8 ou le 13 du mois, selon votre convenance. Contactez Lucile LONGO au 03.81.82.77.47. ou Emine CAPUK 03.81.82.77.46 du Trésor Public.

Retrouvez toutes les informations relatives au paiement du loyer sur notre nouveau site Internet (www.Habitat25.fr) dans "l'espace locataire - assistance aux démarches - le règlement du loyer".

